

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Regard Souverains Euro 5-7

(FR0007083373)

Cet OPCVM est géré par PRO BTP FINANCE,
Société de Gestion de Portefeuille du Groupe PRO BTP.
L'OPCVM est soumis au droit français

Objectifs et Politique d'investissement

OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Ice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent.

Le fonds est principalement (60% minimum) exposé sur des titres de créance, libellés en euros, émis ou garantis par un Etat membre de la zone euro, par un Etat membre de l'OCDE ou de l'Union européenne ne faisant pas partie de la zone euro, par les émetteurs garantis par ces derniers, par les émetteurs supranationaux (obligations à taux fixe, zéro coupon, à taux variable ou indexés, ainsi que des titres de créance négociables). La fourchette de sensibilité du fonds est comprise entre 3 et 8.

La gestion s'appuie principalement sur une analyse fondamentale à travers le suivi du cycle économique et l'interprétation de divers statistiques et indicateurs avancés complétée par une étude des ratios budgétaires des pays et une analyse technique des marchés. De plus, la société de gestion adopte une approche ISR. PRO BTP FINANCE utilise pour ce faire les services de son analyste ISR, qui s'appuie sur des agences de notations extérieures. La stratégie d'investissement intègre des principes de l'ISR qui se caractérisent par l'intégration de critères extra-financiers (Environnement, Social et Gouvernance), en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Ainsi, après l'application du filtre financier, le filtre ISR permet de déterminer la pondération des titres en portefeuille. La philosophie de la démarche ISR repose sur l'analyse des pratiques ESG mises en place par les acteurs, sans notion d'exclusion a priori. L'approche de PRO BTP FINANCE est la suivante : l'analyste ISR calcule le quotient durable du fonds (rapport entre la note moyenne ISR pondérée du fonds et la note moyenne ISR pondérée de son indice de référence). Ce quotient doit être supérieur à 100%. Le taux d'analyse des titres en portefeuille est au minimum de 90%.

Le fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

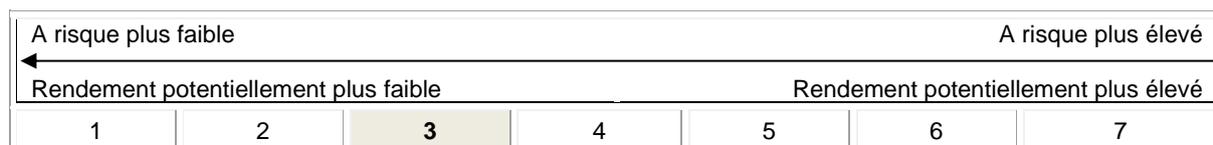
Le gérant pourra intervenir sur les marchés des instruments dérivés afin de gérer l'exposition du portefeuille au risque de taux (abaisser ou augmenter la sensibilité) ou son positionnement sur la courbe des taux.

Dans un but de gestion de la trésorerie, le fonds pourra dans la limite de 10% de l'actif net:

- détenir, des OPC, qu'ils soient OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français, conformes au Règlement MMF, externes ou non à PRO BTP FINANCE
- investir dans des titres de créance négociables d'émetteurs privés dans les limites suivantes :
 - titres de catégorie « investment grade » en veillant toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations,
 - durée de vie résiduelle à l'achat inférieure ou égale à six mois
- avoir recours de manière accessoire aux dépôts et aux emprunts d'espèces.

Le fonds est un fonds de capitalisation pure. La durée de placement recommandée est supérieure à 2 ans. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le fonds est classé dans la catégorie 3, niveau reflétant le risque du marché des obligations publiques et privées libellés en euros.

Risque important pour le fonds non pris en compte dans l'indicateur : Néant

Frais

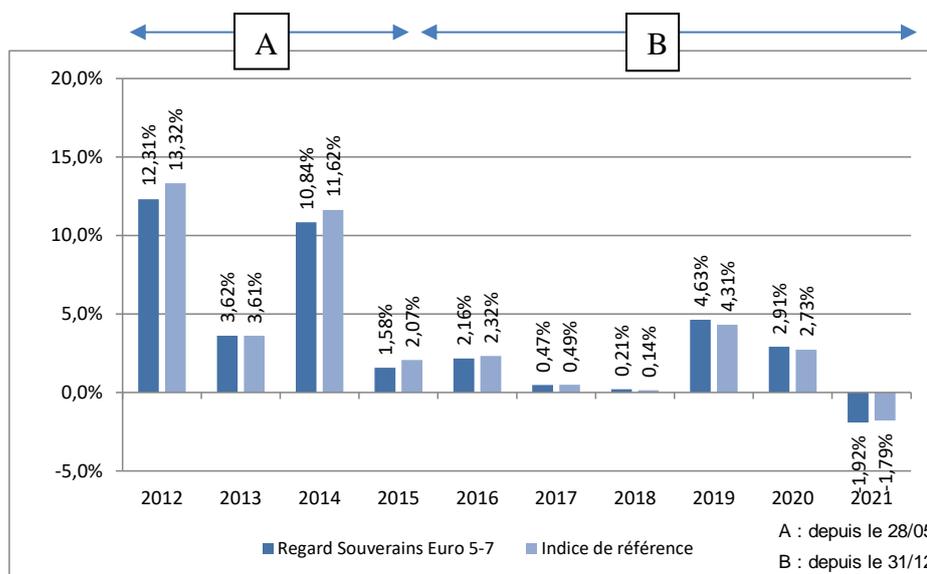
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,10%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	N/A

* Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et 11 du prospectus de ce fonds, disponible sur le site www.probtpfinance.com

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Création du fonds : 28 mai 2003

Devise de calcul des performances passées du fonds : Euro

Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le fonds sur simple demande écrite auprès de : PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard - 75006 PARIS
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.
- **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller ou du Centre des impôts.
- La responsabilité de PRO BTP FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.probtpfinance.com Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.
- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
- PRO BTP FINANCE est agréée par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/10/2022.